

GUIDE D'UTILISATION DE LA REQUÊTE EXTERNE DE BANQUE DE SANG

Le formulaire est disponible à l'endroit suivant :

- Site du CHU de Québec : <http://www.chudequebec.ca/accueil.aspx> → Professionnels de la santé → Laboratoires → Requêtes d'analyses → Requête de banque de sang (PDF)
 - Pour les photocopies du formulaire, s'assurer d'avoir la version à jour
- Toutes les **données obligatoires sont indiquées d'un astérisque** sur la requête et pourront faire l'objet d'un refus lorsque non complétées

Section «IDENTIFICATION DE L'USAGER» (en haut à droite)

- Données minimales **obligatoires** :
 - Nom et prénom complet
 - Numéro d'assurance-maladie (NAM)
 - En l'absence du NAM **uniquement**, la date de naissance et le sexe doivent être inscrits.
 - Mettre en information complémentaire (si disponible) : matricule, NAM d'une autre province, nom/prénom de la mère.

ATTENTION : le numéro de dossier ne sera plus admissible comme deuxième identifiant unique

Section «PRÉLEVEUR» ET «PRESCRIPTEUR»

- **PRÉLEVEUR** :
 - Indiquer l'endroit où le prélèvement est effectué (une étampe est acceptée)
 - Nom de la clinique
 - Adresse
 - Téléphone
 - Date et heure du prélèvement
 - Nom et prénom **lisible** du préleveur
- **PRESCRIPTEUR** :
 - Nom et prénom lisible ainsi que le numéro de permis
 - Il est **très important** d'indiquer le **nom de la clinique médicale** et l'adresse où pratique le prescripteur afin d'envoyer le rapport d'analyse au bon endroit

Section « 1 - RENSEIGNEMENTS CLINIQUES»

- Inscrire le diagnostic et compléter chacun des éléments se rattachant à l'usager

Section « 2 - DEMANDE D'ANALYSES»

- Cocher les analyses demandées
- Consulter le répertoire des analyses pour connaître les échantillons
- Le code d'analyse à créer est BSANG et WBSAN pour un duplicata. (TD-Synergy)

Section « 3 - DEMANDE DE PRODUITS SANGUINS» :

- Cocher les qualificatifs des produits demandés selon l'ordonnance médicale (si requis)
- Indiquer le type de produit et la quantité/dose désirée
- Si le produit n'est pas dans la liste, inscrire lisiblement à « Autres » et indiquer la quantité/dose désirée
- Pour les demandes d'immunoglobulines non spécifiques IV/SC, bien compléter les renseignements demandés car ils sont essentiels pour la banque de sang

Section « 4 - PRIORITÉ TRANSFUSIONNELLE»

- Cocher selon la situation applicable :
 - **Ce jour** : transfusion dès que prêt (non urgent)
 - **Transfusion prévue le** : peut s'appliquer pour les demandes pour le lendemain ou pour une date ultérieure
 - **Réserve** : produits demandés en réserve, mais qui ne seront pas nécessairement transfusés
 - **Urgence** : À gérer en priorité et le produit sera transfusé dès que prêt
 - Délai : 50 minutes (transport du prélèvement ou du produit non inclus dans le délai)

- **Extrême urgence** : des produits sans compatibilité sélectionnés par la banque de sang seront envoyés selon la procédure en vigueur
 - Puisque les analyses de banque de sang ne sont pas encore finalisées, le **médecin responsable** doit apposer sa **signature** sur la requête et inscrire la date
 - Pour Charlevoix, si déclenchement d'un PTM, l'inscrire clairement à cet endroit

Section « 5 - CONFORMITÉ »

- Étiqueter chaque tube en présence de l'utilisateur
- Les initiales du préleveur doivent être présentes sur l'échantillon et correspondre au nom du préleveur inscrit dans la section « préleveur » du formulaire
- Les nom/prénom et numéro de référence personnalisé de l'utilisateur sur l'étiquette doivent être orthographiés de façon identique à ceux inscrits sur le formulaire. Ces informations doivent être complètes et lisibles.

ALERTE :

- Pour la clientèle **avec bracelet**, la vérification des concordances entre les informations inscrites sur le formulaire, l'étiquette des échantillons et le bracelet de l'utilisateur se fait au chevet.
- Pour la clientèle **sans bracelet**, utiliser une carte valide avec photo. (RAMQ, permis de conduire, passeport)
- Documents disponibles dans : Manuel des prélèvements (répertoire des analyses)
 - Conformité de l'identification des prélèvements destinés à la banque de sang (R-3227)
 - Conformité de l'identification des prélèvements de sang de cordon chez les nouveau-nés (R-3228)